

MANUEL DU CANDIDAT

DALF C2

Sèvres, Juin 2022

Département évaluation et certifications

MANUEL DU CANDIDAT

DALF C2

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	2
1.1 QUI PASSE LE DALF?	2
1.2 POURQUOI PASSER UN DALF ?	2
2. C'EST PARTI !	4
2.1 JE CHOISIS LE DALF C2 SI JE PEUX :	4
2.2 POUR CONNAITRE MON NIVEAU DE FRANÇAIS	4
2.3 POUR M'INSCRIRE A UN EXAMEN	4
2.4 JE DECOUVRE L'EXAMEN	4
2.4.1 LE DALF C2	5
3. LES ÉPREUVES COLLECTIVES	6
3.1 LE JOUR DES EPREUVES COLLECTIVES	6
3.3 COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITES	7
4. L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE	9
4.1 LE JOUR DE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE	9
4.2 COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALES	9
4.2.1 PARTIES 1 : COMPTE-RENDU D'UN DOCUMENT SONORE	11
4.2.2 PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT PERSONNEL A PARTIR DE LA PROBLEMATIQUE EXPOSEE DANS LE DOCUMENT	11
4.2.2 PARTIE 3 : EXERCICE EN INTERACTION	11
5. ET APRÈS ?	13
6. DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT	19
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	20

1. Introduction

Le DALF est le **diplôme approfondi de langue française** délivré par le ministère de l'éducation nationale. Il certifie les compétences en français langue étrangère. Le DALF se compose de 2 diplômes indépendants correspondant aux niveaux avancés du Cadre européen commun de référence pour les langues : le DALF C1 et le DALF C2.

Chaque diplôme évalue 4 compétences :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production orale
- Production écrite

1.1 Qui passe le DALF ?

Le DALF s'adresse aux personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Peuvent également être autorisés à se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du DALF, même s'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français :

- Les élèves des établissements à enseignement homologué à l'étranger ;
- Les personnes qui doivent, en raison d'exigences du pays ou de l'établissement d'enseignement supérieur qui les accueille, justifier de la possession d'un niveau en langue française par référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

1.2 Pourquoi passer un DALF ?

C'est un diplôme officiel, de qualité, harmonisé sur les niveaux du [*Cadre européen commun de référence pour les langues*](#).

Ce diplôme est reconnu dans le monde entier, et il est valable à vie.

Le DALF C1 et le DALF C2 sont des certifications reconnues qui dispensent de l'examen linguistique dans de nombreuses démarches comme dans le cadre d'un dossier de demande d'accès à l'université en France.

Ce manuel est destiné aux candidats qui veulent passer le DALF C2.

Il présente le déroulement de l'examen et propose des conseils pour chaque épreuve mais n'a pas vocation se substituer à une préparation linguistique et méthodologique.

Retrouvez des exemples d'épreuves sur le site de France Éducation international :

<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

2. C'est parti !

2.1 Je choisis le DALF C2 si je peux :

- ✓ transmettre les subtilités de sens avec précision en utilisant, avec une raisonnable exactitude, une gamme étendue de modalisateurs ;
- ✓ maîtriser des expressions idiomatiques et familières accompagnée de la conscience des connotations;
- ✓ revenir en arrière et reformule une difficulté sans heurts de sorte que l'interlocuteur s'en aperçoit à peine.

2.2 Pour connaître mon niveau de français

Je peux passer le TCF. Je me renseigne sur <https://www.france-education-international.fr/tcf>

Je peux aussi me connecter sur les sites suivants :

- RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/testez-votre-niveau-de-francais#chapitre-1>
- TV5 Monde : [Tester son niveau | Apprendre le français avec TV5MONDE](#)
- Ev@lang : <http://www.evalang.fr/fr>. Ce test est proposé par certaines entreprises et certains centres de formation ; je me renseigne sur le site ou directement auprès des centres.

2.3 Pour m'inscrire à un examen

Pour m'inscrire à un examen et connaître les tarifs et les dates de passation, je me renseigne auprès du centre le plus proche de chez moi :

- https://www.france-education-international.fr/delf-dalf/coordonnees-centres-dexamen_0

Après l'inscription, je reçois une convocation avec le lieu de l'examen, la date et l'heure

2.4 Je découvre l'examen

Il y a une épreuve collective durant laquelle d'autres candidats passent en même temps l'épreuve, dans la même salle, et une épreuve individuelle où chaque candidat est seul devant 2 examinateurs.

Epreuve collective		Durée
	Compréhension et production écrites - 1 exercice Production d'un texte structuré (article, éditorial, rapport, discours...) à partir d'un dossier de documents d'environ 2 000 mots.	3h30
Epreuve individuelle		Durée
	Compréhension et production orales - 3 parties : - compte rendu du contenu d'un document sonore, - développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document, - débat avec le jury.	1 heure de préparation 30 minutes de passation

Chaque épreuve est sur 50 points.

Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.

Attention : Une note en dessous de 10 points sur 50 à une épreuve est éliminatoire.

2.4.1 Le DALF C2



Ministère de l'éducation nationale
DIPLÔME APPROFONDI DE LANGUE FRANÇAISE
DALF C2
 Niveau C2 du Cadre européen commun de référence pour les langues

ÉPREUVE INDIVIDUELLE	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension et production orales Épreuve en trois parties : • compte rendu du contenu d'un document sonore (deux écoutes) ; • développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document ; • débat avec le jury.	Passation : 30 min Préparation : 1 heure après les 2 écoutes	/50
ÉPREUVE COLLECTIVE	DURÉE	NOTE SUR
2 Compréhension et production écrites Production d'un texte structuré (article, éditorial, rapport, discours...) à partir d'un dossier de documents d'environ 2 000 mots.	3 h 30 min	/50
Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100 Note minimale requise par épreuve : 10/50 Durée totale des épreuves collectives : 3 heures 30 minutes		NOTE TOTALE /100

1 épreuve individuelle :
 ▪ Compréhension et production orales

+

1 épreuve collective :
 ▪ Compréhension et production écrites

Photocopier photographier ou réviser les sujets du DELF et du DALF est interdit et entraîne des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT -

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :

3. L'épreuve collective

3.1 Le jour de l'épreuve collective

(Compréhension des écrits et production écrite)

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.
- Étape 4 : le surveillant explique le déroulement des épreuves et distribue les sujets.
- Étape 5 : je remplis la première page :

Le code candidat est écrit sur ma convocation. Je le recopie, un chiffre par case.

The image shows a candidate form with a section for the candidate code and a section for the candidate's name. The code field is labeled 'CODE CANDIDAT : ' and contains two groups of five empty boxes separated by a hyphen. Below this is a black bar with a white arrow icon and the text 'Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat'. Below the black bar are two lines for the name: 'Nom : _____' and 'Prénom : _____'.

J'écris mon nom et mon prénom.
Ces deux informations seront cachées, ainsi le correcteur ne connaît pas l'identité du candidat.

Pendant l'épreuve :

- Il est interdit de parler avec un autre candidat.
- Un dictionnaire monolingue prêté par le centre est autorisé (pas un dictionnaire personnel).
- Le téléphone portable doit être éteint et rangé.

3.2 Compréhension et productions écrites

L'épreuve collective dure 3h30. Elle combine la compréhension des écrits et la production écrite.

Je dois produire d'un texte structuré à partir d'un dossier composé de documents d'environ 2 000 mots. Au niveau C2, je dois écrire 700 mots minimum.

1 exercice

- Objectif : Produire un texte cohérent et élaboré d'au moins 700 mots à partir d'un dossier de documents et d'apports personnels.



Quelques conseils

- ✓ Je lis les 2 sujets et je choisis le sujet que je veux garder.
- ✓ Je lis attentivement le dossier pour en comprendre la thématique.
- ✓ J'adopte la position du sujet que j'ai choisi et je trouve des exemples et des arguments.
- ✓ Je dois défendre mon point de vue mais aussi nuancer ma position.
- ✓ Je m'appuie sur le dossier mais j'apporte aussi mes arguments et exemples personnels.

L'évaluation des compréhension et production écrites.

Le correcteur utilise la grille d'évaluation suivante.

DALF C2 GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ÉCRITE

Critères		Niveau de performance			
		Non répondu ou production insuffisante	En dessous du niveau ciblé	Au niveau ciblé	
				C2	C2+
Compétence pragmatique	Réalisation de la tâche : essai	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5
	Cohérence et cohésion	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5
Compétence sociolinguistique	Adéquation sociolinguistique	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5
Compétence linguistique	Lexique	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5
	Morphosyntaxe	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5

Note :	/ 25
--------	------

x 2 =	/ 50
-------	------

4. L'épreuve individuelle

4.1 Le jour de l'épreuve individuelle

(Production orale)

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant.
- Étape 2 : je garde ma pièce d'identité et ma convocation.
- Étape 3 : je signe la feuille d'émargement devant mon nom.

Je salue les examinateurs quand je rentre dans la salle.

Il y a deux examinateurs. Un seul examinateur ou les deux me parlent et me posent des questions. Ils prennent des notes sur ce que je dis. Ils écrivent mes erreurs et aussi ce que je réussis.

L'épreuve individuelle combine la compréhension de l'oral et la production orale. La passation avec les examinateurs dure 30 minutes maximum. J'ai un temps de préparation de 60 minutes après les deux écoutes.

4.2 Compréhension et production orales

Il y a 3 parties. Elles se déroulent dans cet ordre :

- Compte rendu du contenu d'un document sonore (5 à 10 minutes)
- Développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document (10 minutes environ)
- L'exercice en interaction : débat avec le jury (10 minutes environ)

La consigne :

1 **Monologue suivi** avec préparation 5 à 10 minutes Présentation du document

Vous devez présenter, en **5 à 10 minutes**, le contenu du document. Vous aurez soin de reprendre l'ensemble des informations et points de vue exprimés **dans un ordre et selon une structure logique et efficace** qui faciliteront l'écoute pour le destinataire.

2 **Monologue suivi** avec préparation 10 minutes environ Point de vue argumenté

Sujets au choix :

Le jury joue le rôle du modérateur du débat.

Sujet 1 : En tant que représentant(e) d'une association de parents d'élèves, vous êtes invité(e) à une table ronde sur la transmission du savoir. Vous exposez votre conception d'une pédagogie réellement efficace pour l'élève. Vous insistez notamment sur le caractère inadapté de certaines méthodes traditionnelles et la nécessité absolue d'introduire les nouvelles technologies dans l'école.

OU

Sujet 2 : En tant que porte-parole du syndicat des enseignants de votre établissement, vous participez à une conférence sur l'avenir du métier d'enseignant. Vous présentez ce qui, à votre avis, constitue les fondements de votre métier et les risques auxquels il est confronté. Vous exprimez vos craintes face aux tendances actuelles et proposez des pistes d'évolution.

Quel que soit le sujet choisi, vous aurez soin de présenter, **en une dizaine de minutes, idées et exemples** pour étayer vos propos et d'organiser votre discours de manière élaborée et fluide avec une structure logique et efficace qui aidera le destinataire à remarquer les points importants.

3 **Exercice en interaction** sans préparation 10 minutes environ Débat

Dans cette partie, vous débattrez avec le jury. Vous serez amené(e) à défendre, nuancer, préciser votre point de vue et à réagir aux propos de votre interlocuteur.



Quelques conseils :

- ✓ Je salue les examinateurs quand j'arrive et quand je pars.
- ✓ Je regarde les examinateurs dans les yeux quand je parle.

Pendant la préparation :

- ✓ J'écoute attentivement le document sonore, je prends un maximum de notes.
- ✓ J'utilise une feuille de brouillon pour noter mes idées et faire mon plan ; je n'écris pas de longues phrases.
- ✓ Pour la première partie de l'épreuve : je prépare un compte-rendu en rassemblant et en organisant des idées pour rapporter à l'oral le contenu du document sonore.
- ✓ Pour la deuxième partie de l'épreuve : je pense à donner des exemples pour illustrer mes arguments.
- ✓ Pour la troisième partie de l'épreuve : j'essaye d'anticiper les questions de l'examineur pour préparer le débat.

4.2.1 **Partie 1 : compte-rendu du contenu d'un document sonore**



- ✓ Je prépare un compte-rendu en rassemblant et en organisant des idées pour rapporter à l'oral le contenu du document sonore.
- ✓ Je présente le document, son thème et sa problématique.
- ✓ Je n'oublie aucune idée principale ou secondaire.

4.2.2 **Partie 2 : développement personnel à partir de la problématique exposée dans le document**



- ✓ Je m'aide des informations du document sonore pour développer mon opinion mais je n'oublie pas de développer mes propres idées.
- ✓ Je pense à donner des exemples pour illustrer mes arguments

4.2.3 **Partie 3 : exercice en interaction**



- ✓ Dans cette partie, l'examineur me pose des questions en s'appuyant sur ma production : j'essaie d'anticiper les questions de l'examineur pour préparer le débat.
- ✓ Je dois réagir à ce que l'examineur me dit et défendre mon point de vue pour le convaincre ; j'ajoute des arguments et exemples personnels que je n'ai pas encore donnés lors de la deuxième partie.
- ✓ Je suis capable de nuancer mes propos ou de développer, préciser et approfondir mes idées.

L'évaluation :

Les examinateurs utilisent la grille d'évaluation suivante.

DALF C2

GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRODUCTION ORALE

Critères		Niveau de performance			
		Non répondu ou production insuffisante	En dessous du niveau ciblé	Au niveau ciblé	
				C2	C2+
Compétences pragmatique et sociolinguistique	Réalisation de la tâche : présentation du document <i>(5 à 10 minutes)</i>	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2,5	<input type="checkbox"/> 4
	Réalisation de la tâche : Présentation d'un point de vue argumenté <i>(10 minutes environ)</i>	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2,5	<input type="checkbox"/> 4
	Réalisation de la tâche : débat avec le jury <i>(10 minutes environ)</i>	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2,5	<input type="checkbox"/> 4
Compétence linguistique <i>(pour les trois parties de l'épreuve)</i>	Lexique	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 5
	Morphosyntaxe	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2,5	<input type="checkbox"/> 4
	Maîtrise du système phonologique	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2,5	<input type="checkbox"/> 4

Note :	/ 25
x 2 =	/ 50



Quelques conseils :

- ✓ Je montre à l'examinateur que je comprends ce qu'il dit et je rebondis sur ses paroles. Je peux nuancer et préciser mes idées.
- ✓ Je n'hésite pas à donner un avis contraire à celui de l'examinateur : l'objectif de l'épreuve est d'argumenter une prise de position. Par exemple, je peux utiliser : « je comprends ce que vous dites mais... », « oui, c'est vrai. Toutefois, etc. », « je ne suis pas d'accord avec vous parce que... ».
- ✓ Si je ne comprends pas ce que l'examinateur me dit, je lui demande de reformuler.
- ✓ Je donne un maximum d'exemples.

5. Et après ?

L'examen est terminé, je dois maintenant attendre les résultats. Je me renseigne sur la date de publication des résultats dans mon centre d'examen.

Je peux être dans l'un des 3 cas de figure :

1. Si je suis admis à l'examen

Mon centre me donne une attestation de réussite provisoire. Je pourrai ensuite retirer le diplôme officiel, qui est valable à vie. Attention à ne pas le perdre !



2. Si je ne suis pas admis à l'examen

Je peux m'inscrire au même examen pour la session suivante.

3. Si j'ai commis une tentative de fraude

Une fraude constitue un délit régi par l'article L331-3 du code de l'éducation et par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de ma copie, je risque :



- l'annulation de mes résultats ;
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années ;
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

FRAUDE AUX EXAMENS DU DILF, DU DELF, DU DALF ET AUX TESTS TCF

LA FRAUDE

PERTURBATION DU BON DÉROULEMENT D'UNE SESSION

ENTRÉE



TOUT ACTE NON AUTORISÉ COMMIS DE L'ENTRÉE DANS LA SALLE JUSQU'À LA SORTIE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UNE **FRAUDE**

SORTIE



AVOIR UN TÉLÉPHONE SUR SOI, MÊME ÉTEINT = **FRAUDE**



AVOIR UNE MONTRE CONNECTÉE SUR SOI = **FRAUDE**



COMMUNIQUER PENDANT L'ÉPREUVE = **FRAUDE**



COPIER = **FRAUDE**

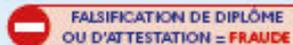


POSSÉDER UNE ANTI-SÈCHE = **FRAUDE**

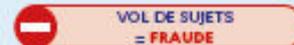
AUTRES INTERDICTIONS



ÉCHANGE DE BROUILLONS = **FRAUDE**



FALSIFICATION DE DIPLOME OU D'ATTESTATION = **FRAUDE**



VOL DE SUJETS = **FRAUDE**



USURPATION D'IDENTITÉ = **FRAUDE**



PLAGIAT DE SUJETS = **FRAUDE**

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE



FRAUDE OU **TENTATIVE DE FRAUDE** DANS UN CENTRE D'EXAMEN DILF, DELF, DALF OU TCF



LE CENTRE D'EXAMEN PRÉVIENT LES SERVICES DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL



FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

LA **COMMISSION DISCIPLINAIRE** DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL SE RÉUNIT ET PREND SA DÉCISION. **FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE** = MÊMES SANCTIONS

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE



ANNULATION DE VOTRE EXAMEN OU DE VOTRE TEST



INTERDICTION JUSQU'À 5 ANS DE PASSER LES ÉPREUVES DU DILF, DU DELF, DU DALF OU DU TCF



POURSUITES JUDICIAIRES

LA **FRAUDE AUX EXAMENS ET AUX TESTS** EST UN **DÉLIT**. LES CAS LES PLUS GRAVES SONT SIGNALÉS À LA JUSTICE

6. Droits et devoirs du candidat

Chaque candidat aux épreuves du DELF et du DALF dispose de droits et de devoirs relatifs aux examens.

▪ Inscriptions

Le candidat a le droit de/d'... :

- s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit ;
- s'inscrire dans le centre d'examen agréé de son choix ;
- se présenter autant de fois qu'il le souhaite à un examen jusqu'à l'obtention du diplôme, à condition d'avoir obtenu ses résultats avant de procéder à une nouvelle inscription ;
- bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical 2 mois avant la date des épreuves ;
- se réinscrire pour la session d'examen suivante après la publication de ses résultats et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen ;
- demander le remboursement de son inscription ou son report sur la session suivante en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat médical).

Le candidat a le devoir de/d'... :

- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen ;
- transmettre toutes les informations requises à l'inscription (coordonnées) ;
- régler le montant des droits d'inscription dans la période indiquée ;
- choisir la version de l'examen qui correspond à son profil (grands adolescents et adultes : tout public ; jeunes en âge d'être scolarisés en école secondaire : junior et scolaire ; enfants scolarisés en école élémentaire : prim) ;
- transmettre au centre d'examen son code candidat s'il a déjà passé un examen DELF ou DALF ;
- signaler au moment de son inscription toute situation de handicap et transmettre son certificat médical.

▪ Convocations et passations

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir une convocation individuelle avec les dates et les horaires des épreuves ;
- utiliser un dictionnaire monolingue uniquement pour les épreuves de production orale du DALF C1, de compréhension des écrits / production écrite et de compréhension de l'oral / production orale du DALF C2 ;
- sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure provisoirement ou définitivement ;
- recevoir des feuilles de brouillon pour préparer ses réponses ;
- écouter le discours de bienvenue du surveillant des épreuves collectives expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation ;
- présenter une pièce d'identité valable le jour de l'examen et comportant une photo et une signature. La pièce d'identité ne doit pas être au format numérique ;
- ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant ;
- écrire avec un stylo noir ou bleu ;
- respecter l'anonymat de l'examen : le candidat ne doit pas signer sa copie ni utiliser son vrai nom ou prénom dans ses réponses mais doit utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) ;
- avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats ;
- ne pas diffuser les sujets d'examen.

Si le candidat ne respecte pas ces règles, des sanctions seront encourues.

▪ Diplômes et résultats

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir ses résultats dans un délai raisonnable (maximum : 2 mois) ;
- recevoir une attestation de réussite provisoire s'il en fait la demande auprès de son centre d'examen ;
- recevoir un diplôme, valable à vie, imprimé sur du papier sécurisé non falsifiable ;
- avoir une double évaluation sur ses épreuves (deux correcteurs pour les épreuves collectives et deux examinateurs pour l'épreuve individuelle à l'exception du DELF Prim où un seul examinateur est requis pour l'épreuve individuelle) ;
- avoir une évaluation impartiale ;
- consulter sa copie pendant un an après l'examen, quel que soit son résultat, selon les modalités précisées par son centre d'examen.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- présenter une pièce d'identité pour récupérer son diplôme ou attestation ;
- accepter ses résultats : le jury est souverain et ses décisions sont fermes et définitives. Le candidat ne peut pas contester ses résultats, sauf dans le cas d'une erreur matérielle ou d'une irrégularité des conditions de passation.

Protection des données

France Éducation international ainsi que les centres d'examen garantissent le respect et la protection des données personnelles des candidats. Celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers et seront exclusivement utilisées dans le cadre administratif de l'organisation et du déroulement des examens.

7. Informations complémentaires

- Ressources
[Ressources pour se préparer aux diplômes DELF et DALF \(france-education-international.fr\)](https://www.france-education-international.fr)
- Inventaire linguistique
[Inventaire linguistique des contenus clés des niveaux du CECRL \(equals.org\)](https://www.equals.org)
- Contacts
Toutes les informations sont sur le site de France Éducation international :
<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>
- Épreuves d'entraînement
Les centres d'examen peuvent organiser des épreuves d'entraînement (compréhension de l'oral et compréhension des écrits uniquement) pour le DELF versions « tout public » et « junior/scolaire ».
En savoir plus : <https://www.france-education-international.fr/delf-dalf/epreuves-entrainement>

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contactez le centre d'examen le plus proche de chez vous.



FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

**Département évaluation et
certifications**

1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres cedex - France

M. [delfdalf@france-education-
international.fr](mailto:delfdalf@france-education-international.fr)

<https://www.france-education-international.fr/>